

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-huitième session du Comité pour les animaux  
Tel Aviv (Israël), 30 août – 3 septembre 2015

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes I et II  
[Résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP16)]

EXAMEN PÉRIODIQUE DE L'ESPÈCE *PSEPHOTUS DISSIMILIS*

1. Le présent document a été préparé par l'Australie\*.
2. A la suite de la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, Suisse, juillet 2011) et en réponse à la Notification n°2011/038, l'Australie s'est engagée à évaluer l'espèce *Psephotus dissimilis* dans le cadre de l'examen périodique des espèces inscrites aux annexes de la CITES.
3. Ce taxon est endémique à l'Australie.
4. Suite à son examen de l'état de cette espèce, l'Australie recommande le maintien de *Psephotus dissimilis* à l'Annexe I de la CITES, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), afin de permettre un nouvel examen.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



PROJET DE PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AUX ANNEXES

(conformément à l'Annexe 4 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), telle que modifiée)

Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg, Afrique du Sud) 24 septembre - 5 octobre 2016

- PROJET -

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Maintenir *Psephotus dissimilis* à l'Annexe I de la CITES, conformément aux dispositions de la résolution Conf. 9.24 (Rev CoP16) afin de permettre un nouvel examen.

B. Auteur de la proposition

Australie\*

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe : Aves
- 1.2 Ordre : Passeriformes
- 1.3 Famille : Psittacidae
- 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année : *Psephotus dissimilis*
- 1.5 Synonymes scientifiques :
- 1.6 Noms communs : anglais : Hooded Parrot  
français : Perruche à capuchon, Perruche à capuchon noir  
espagnol : Perico capirotado, Periquito encapuchado
- 1.7 Numéros de code :

2. Vue d'ensemble

Dans le cadre de l'examen périodique des Annexes, le Comité pour les animaux a recommandé une évaluation de la situation de la perruche à capuchon (AC25 Doc. 15.6). L'espèce a été sélectionnée par le

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Comité pour les animaux à sa 25<sup>e</sup> session pour un examen périodique entre la CoP15 et la CoP17, conformément aux dispositions de la Résolution 14.8 (Rev. CoP16) relative à l'examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES. La Notification n° 2011/038 a été adressée aux Parties. L'Australie s'est engagée à procéder à cet examen.

*Psephotus dissimilis* a été inscrite à l'Annexe I de la CITES le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Cette espèce est endémique à l'Australie.

La base de données sur le commerce de la CITES indique que cette espèce fait l'objet d'échanges internationaux, essentiellement à des fins commerciales. La dernière exportation de spécimens depuis l'Australie remonte à 1994 et était à visée zoologique. Des spécimens vivants continuent néanmoins d'être commercialisés en dehors de l'Australie. Il existe un programme d'élevage en captivité pour cette espèce déclaré auprès de la CITES et enregistré au Royaume-Uni. Le cheptel reproducteur utilisé dans le cadre de ce programme a été déclaré comme élevé en captivité au Royaume-Uni (pré-Convention). Il ressort cependant de la base de données sur le commerce CITES que l'essentiel des échanges porte sur des spécimens élevés en captivité qui ne proviennent pas du Royaume-Uni.

Cette espèce semblant faire l'objet de très nombreux échanges commerciaux (cf. annexe 1), il est proposé de la maintenir à l'Annexe I de la CITES jusqu'à ce que l'on puisse déterminer si le commerce international nuit à sa survie. Compte tenu du peu de temps qui reste avant la CoP17 et de la nécessité de résoudre ces questions, l'Australie propose de prolonger l'examen, notamment en prenant contact avec les pays exportateurs déclarés, et de rendre compte de ses résultats à la 29<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

L'espèce est endémique au Territoire du Nord, en Australie. Son aire de répartition historique s'étendait de Pine Creek au fleuve McArthur. On la rencontrait également sur les îles Melville, Banyan et Bathurst. Cette aire de répartition s'est néanmoins rétrécie et l'espèce n'a plus été observée le long du fleuve McArthur depuis 1913. Depuis les années 1650, *P. dissimilis* n'est plus présente que sur le continent et elle a disparu des plaines côtières septentrionales à l'est du fleuve South Alligator (Birdlife International 2015).

#### 3.2 Habitat

La perruche à capuchon vit dans les vastes zones boisées et les prairies de la partie tropicale de l'Australie, caractérisée par un climat de mousson, notamment lorsqu'elles abritent de grandes termitières (Forshaw and Cooper 2002). Il s'agit le plus souvent de forêts d'*Eucalyptus* ou de prairies faiblement boisées comportant généralement un sous-bois de graminées et de plantes herbacées associées à *Erythrophleum* ou *Buchananium* (Robinson et al 1992, Reed and Tideman 1994, Garnett and Crowley 1995).

#### 3.3 Caractéristiques biologiques

La perruche à capuchon est une espèce nomade au niveau local, les cheptels reproducteurs se dispersant par petits groupes, sans doute sur une distance inférieure à 100 km de leurs lieux de nidification (Forshaw 1981). Elle se nourrit exclusivement de graines, avec un fort pourcentage de graminées (Higgins 1999). L'espèce se repose et perche dans les arbres mais se nourrit au sol, généralement en couples ou entre membres d'une même famille, et souvent en bordure de route (Garnett and Crowley 1995).

La perruche à capuchon niche dans des tunnels creusés dans des termitières. Elle pond en moyenne quatre œufs couvés uniquement par la femelle (Hutchins and Lovell 1985; Sindell and Gill 1996).

#### 3.4 Caractéristiques morphologiques

La perruche à capuchon est un oiseau de taille moyenne pouvant mesurer jusqu'à 28 cm et d'un poids de 40 à 55 g (Higgins 1999). Le mâle a une tête noire, un bec bleu-gris, des yeux marron foncé et une tache jaune sur les ailes. Il est marron sur le haut, bleu turquoise sur le bas; il présente un dos marron foncé, une queue vert olive à l'extrémité bleu clair et ses pattes sont gris-rose. La femelle est

de couleur vert pâle, avec une tête marron-gris et des tectrices sous-caudales rose. Les petits ressemblent à la femelle (Higgins 1999).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les perruches d'Australie consomment de grandes quantités de graines, notamment de graminées. La perruche à capuchon s'associe souvent au Langrayen gris *Artamus cinereus* au moment de se nourrir. Elle réagit aux cris d'alerte du passereau et il se pourrait que cette collaboration lui permette de s'alimenter dans des zones à visibilité restreinte où elle serait plus vulnérable aux prédateurs (Higgins 1999).

## 4. Etat et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

L'aire de répartition de l'espèce s'est rétrécie, sans doute sous l'effet de l'activité agricole et de la modification du régime des incendies. La disparition de l'espèce des plaines côtières pourrait être enrayerée en remédiant à ces pressions (Garnett and Crowley 2000). Dans les zones d'élevage, les termitières peuvent être endommagées par le bétail, ce qui constitue une menace pour les lieux de nidification.

### 4.2 Taille de la population

On dispose de peu d'informations sur ce point ; selon la Liste rouge de l'UICN, la population mondiale serait néanmoins estimée à 20 000 spécimens.

### 4.3 Structure de la population

On ne connaît pas très bien la structure de la population. Les perruches à capuchon se rencontrent généralement en couples ou en groupes de membres d'une même famille (parents et petits), bien qu'on ait parfois observé de vastes rassemblements autour de plans d'eau ou de lieux d'alimentation (Hutchins and Lovell 1985, Forshaw 1981).

### 4.4 Tendances de la population

La population semble diminuer.

### 4.5 Tendances géographiques

On pense que l'aire de répartition de la perruche à capuchon s'est rétrécie avec l'arrivée des colons européens. Des documents historiques de l'île de Melville au nord-est, de l'île de Banyan au nord-ouest et de la zone à proximité de Borrooloola, à l'est, montrent qu'elle était autrefois plus répandue (Garnett and Crowley 1995).

## 5. Menaces

Bien que *P. dissimilis* ait été très prisée en tant qu'oiseau domestique dans les années 1980, son piégeage à des fins d'aviculture n'est pas considéré comme une menace à long terme (Garnett and Crowley 2000). Toutefois, compte tenu de leur fragmentation croissante et de la modification des régimes de pâturage et des incendies dont ces populations pâtissent, l'espèce pourrait encore être menacée (Forshaw and Cooper 2002). Cela est d'autant plus vrai que la perruche à ailes d'or et la perruche de paradis, deux espèces très proches, connaissent un déclin marqué (Cooney 2009).

Une grande partie de l'habitat de la perruche affiche une très faible présence humaine et/ou fait partie de vastes réserves protégées (Birdlife International 2012), comme les parcs nationaux de Kakadu et de Nitmiluk. Il est probable que la modification de l'habitat, y compris la destruction de points d'eau, se poursuive sous l'effet du pâturage sur des concessions pastorales ou des terres franches. Parmi les menaces moins importantes figure le risque d'être heurtés par des véhicules alors que les oiseaux se nourrissent sur le bord de la route.

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

La perruche à capuchon est prisée en tant qu'oiseau domestique, que les spécimens soient de lignée « pure » ou qu'ils soient recherchés pour leur plumage coloré.

### 6.2 Commerce licite

L'Australie n'exporte plus de perruches à capuchon depuis 1994. Elles sont néanmoins recherchées en tant qu'oiseaux domestiques et font régulièrement l'objet d'échanges commerciaux partout dans le monde. Bien que l'espèce soit actuellement inscrite à l'Annexe I de la CITES, la plupart des échanges semblent se faire à des fins commerciales.

### 6.3 Parties et produits commercialisés

Oiseaux vivants, œufs fécondés.

### 6.4 Commerce illicite

Pas de données.

### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

*P. dissimilis* étant inscrite à l'Annexe I de la CITES, les exportations depuis le pays de son aire de répartition ne peuvent être autorisées qu'à des fins non commerciales, comme la recherche scientifique ou l'élevage en captivité dans un but de conservation, ou à des fins commerciales en cas de programme d'élevage en captivité déclaré auprès de la CITES. Toutefois, si jamais cette espèce gagnait en popularité en tant qu'oiseau domestique, le commerce illégal de spécimens ou une augmentation du commerce légal pourrait avoir une incidence sur la population à l'état sauvage

Comme indiqué dans la vue d'ensemble, des recherches dans la base de données sur le commerce CITES ont fait apparaître que l'espèce fait l'objet d'échanges commerciaux. Les motifs de ces échanges restent flous, les données ne permettant pas d'établir clairement si les spécimens proviennent ou non d'un programme d'élevage en captivité déclaré auprès de la CITES. L'Australie propose d'étudier plus avant cette question et de rendre compte de ses conclusions à la 29<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

*P. dissimilis* n'est pas considérée comme une espèce en danger au titre de la législation nationale ou régionale australienne. En Australie, le commerce de toutes les espèces indigènes de faune et de flore sauvages est régi par l'*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité). Les exportations d'oiseaux vivants d'Australie à des fins commerciales sont interdites.

### 7.2 Au plan international

La perruche à capuchon est inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis 1975.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Aucune mesure particulière.

### 8.2 Surveillance continue de la population

Aucune surveillance particulière.

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

La perruche à capuchon est inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis 1975.

#### 8.3.2 Au plan national

La perruche à capuchon ne figure pas sur la liste de la loi du Commonwealth *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (EPBC Act) ni sur la *Northern Territory Threatened Species List* (loi sur les espèces menacées du territoire du Nord).

### 8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

*P. dissimilis* est un oiseau domestique bon marché aux variations de couleurs très recherchées chez les propriétaires particuliers. La plupart des États australiens exigent une autorisation de détention.

### 8.5 Conservation de l'habitat

Une grande partie de l'habitat propice aux perruches à capuchon est préservé à l'intérieur de grands parcs nationaux, à l'image du Parc national de Kakadu, qui abriterait pas moins de 12 000 spécimens (Higgins 1999). L'essentiel de l'aire de répartition de l'espèce est très faiblement ou pas du tout peuplé.

### 8.6 Mesures de sauvegarde

Bien que *P. dissimilis* ne soit pas classée espèce en danger au titre de la législation nationale ou d'une législation régionale, une très grande partie de son habitat relève de parcs nationaux bénéficiant d'un très haut niveau de protection, comme le Parc national de Kakadu, l'un des quatre sites australiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leur valeur universelle exceptionnelle sur les plans culturel et naturel. Toutes les espèces bénéficient ainsi d'une très grande protection contre la dégradation de leur habitat et les effets de l'activité humaine.

## 9. Information sur les espèces semblables

La perruche à capuchon fait partie d'un trio de trois espèces étroitement liées du genre *Psephotus*, les deux autres membres étant la perruche à ailes d'or, *Psephotus chrysopterygius*, et la perruche de paradis, *Psephotus pulcherrimus*, aujourd'hui disparue. On trouve la perruche aux ailes d'or dans un habitat similaire de la péninsule de Cape York, cette espèce ressemblant à la perruche à capuchon du fait de marques sombres sur la tête et de son corps bleu turquoise.

## 10. Consultations

L'autorité scientifique de l'Australie exprime toute sa reconnaissance à la Division de la faune et de la flore du Département de la gestion des ressources foncières du Territoire du Nord pour les informations transmises.

## 11. Remarques supplémentaires

## 12. Références

Base de données sur le commerce CITES. *Psephotus dissimilis*, consultée le 5 juin 2015.

BirdLife International (2015). Fiche d'information sur les espèces : *Psephotellus dissimilis*. Téléchargée à partir du site <http://www.birdlife.org> le 5 juin 2015.

BirdLife International 2012. *Psephotellus dissimilis*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015. Téléchargée le 9 juin 2015.

Cooney, S (2009). Ecological associations of the hooded parrot (*Psephotus dissimilis*). PhD thesis, Australian National University.

- Forshaw, J and Cooper W (2002). Australian Parrots. Lansdowne, Melbourne.
- Garnett, S and Crowley G (2000). The Action Plan for Australian Birds. Environment Australia.
- Garnett, S and Crowley, G (1995). Feeding Ecology of Hooded Parrots *Psephotus dissimilis* During the Early Wet Season. *Emu* 95(1) 54 – 61.
- Higgins P. J. (1999). 'Handbook of Australian, New Zealand and Antarctic Birds. Volume 4: Parrots to Dollarbird.' (Oxford University Press: Melbourne.)
- Hutchins, B, and Lovell, R (1985). Australian Parrots: A Field and Aviary Study. Avicultural Society of Australia, Melbourne.
- Reed, M and Tideman, S (1994). Nesting sites of the hooded parrot *Psephotus dissimilis* in the Northern Territory. *Emu* 94: 225-229
- Robinson D, Gambold, N, Menkhorst, K, Mann, S and Fleming, M (1992). Further interesting bird records from the Gulf of Carpentaria and Arnhem Land. *Northern Territory Naturalist* 13: 16-24
- Sindel, S and Gill, J (1996). Australian Grass Parakeets. Singil Press, Australia.

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
1978	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	HK	AU			4	Spécimens vivants			
1978	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AT	CH			2	Spécimens vivants			C
1979	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
1979	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	AU			12	Spécimens vivants			
1979	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	CH			10	Spécimens vivants			C
1981	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DK	NL		2		Spécimens vivants		B	C
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	AU		4		Spécimens vivants		Z	C
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	AU			4	Spécimens vivants		Z	
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	GB	AU			4	Spécimens vivants		Z	
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	CH		2		Spécimens vivants		T	C
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	CH			2	Spécimens vivants			C
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE			2	Spécimens vivants		T	C
1982	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	NL		12		Spécimens vivants		T	C
1983	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	GB	DE			1	Spécimens vivants		T	C
1983	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	HK	DE		1	1	Spécimens vivants		Z	C
1983	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	DE			26	Spécimens vivants		T	C
1983	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	DE			3	Spécimens vivants		T	C
1984	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	IT	CH			2	Spécimens			C



Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
								vivants			
1984	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			34	Spécimens vivants			C
1984	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	NL			8	Spécimens vivants			C
1985	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NZ	AU			2	Spécimens vivants		Z	C
1985	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CA	NL			16	Spécimens vivants			C
1985	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			6	Spécimens vivants			C
1986	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CH	AT		6		Spécimens vivants		P	C
1986	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	GB	NL		10		Spécimens vivants			C
1987	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NC	FR			4	Spécimens vivants			C
1987	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CA	NL			2	Spécimens vivants			C
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	AU			6	Spécimens vivants		Z	C
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	US	CA	DE		9	Spécimens vivants		Z	C
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	GB	GB		2		Spécimens vivants		P	
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			4	Spécimens vivants			C
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SG	NL		2		Spécimens vivants		T	C
1988	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL			4	Spécimens vivants			C
1989	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	HK	AU			2	Spécimens vivants		Z	C
1989	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	IT	CH			2	Spécimens vivants			C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
1989	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SG	CH		2		Spécimens vivants		T	C
1989	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			10	Spécimens vivants		T	C
1990	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SG	CH		3		Spécimens vivants		T	C
1990	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BH	NL			2	Spécimens vivants			C
1990	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			14	Spécimens vivants			C
1990	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	NL			20	Spécimens vivants			C
1991	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AN	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1991	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		12	12	Spécimens vivants		T	C
1991	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1991	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NA	ZA			1	Spécimens vivants		T	C
1992	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NZ	AU			1	Spécimens vivants		Z	C
1992	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	NZ	AU		2	2	Spécimens vivants		Z	C
1992	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SG	NL			2	Spécimens vivants		T	C
1993	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE		6	6	Spécimens vivants		T	C
1993	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	BE			8	Spécimens vivants		T	C
1993	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		6		Spécimens vivants		T	C
1993	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL			5	Spécimens vivants		T	C
1993	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL		4		Spécimens		T	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
								vivants			
1993	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZW	NL			2	Spécimens vivants		T	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NZ	AU		1	1	Spécimens vivants		Z	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SA	AU			1	Spécimens vivants		Z	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SA	AU			2	Spécimens vivants		Z	
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE			23	Spécimens vivants		T	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		98	78	Spécimens vivants		T	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL			18	Spécimens vivants		T	C
1994	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL		10		Spécimens vivants		B	C
1994	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BE	ZA			30	Spécimens vivants		B	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE		16		Spécimens vivants		P	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE		47	40	Spécimens vivants		T	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	NL			2	Spécimens vivants		T	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	IL	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		4		Spécimens vivants		P	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		44	44	Spécimens vivants		T	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			1	Spécimens vivants		T	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL			4	Spécimens vivants		T	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BE	ZA			40	Spécimens vivants		P	C
1995	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BE	ZA		30		Spécimens vivants		T	C
1996	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	BE			2	Spécimens vivants		T	C
1996	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE		12	12	Spécimens vivants		T	C
1996	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	ES	CH		4		Spécimens vivants		T	C
1996	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		4	4	Spécimens vivants		T	C
1996	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ES	CH			6	Spécimens vivants			C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	IT	CH		8		Spécimens vivants		T	C
1997	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	ES	NL		6	Spécimens vivants		T	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BS	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL			17	Spécimens vivants		B	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	NL		18		Spécimens vivants		T	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	KR	NL			16	Spécimens vivants		T	C
1997	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	NL			1	Spécimens vivants		T	C
1998	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	AE	BE			4	Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE		3		Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	MT	BE		2		Spécimens		T	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
								vivants			
1998	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	MT	BE			2	Spécimens vivants		T	C
1998	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	MX	BE			2	Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	MX	BE		2		Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	YU	CH			2	Spécimens vivants			C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	HU	DE		6	6	Spécimens vivants		B	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BS	NL			2	Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CA	NL			8	Spécimens vivants		T	C
1998	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			10	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AE	BE			1	Spécimens vivants		P	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BH	BE			11	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	JP	BE	NL	4	4	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PH	BE			3	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AN	NL			2	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	EG	NL			4	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PH	NL			6	Spécimens vivants		T	C
1999	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			2	Spécimens vivants		T	C
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CL	NL			6	Spécimens vivants		T	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CY	NL		6		Spécimens vivants		T	C
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PH	NL		2		Spécimens vivants		B	C
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PH	NL			2	Spécimens vivants		T	C
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			3	Spécimens vivants		T	C
2000	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TW	NL			27	Spécimens vivants		T	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CA	DE		4		Spécimens vivants		P	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CA	DE		4	4	Spécimens vivants		T	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BG	NL			2	Spécimens vivants		T	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CY	NL		20	6	Spécimens vivants		T	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TN	NL			2	Spécimens vivants		T	C
2001	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NA	ZA		4		Spécimens vivants		T	C
2002	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	BE			2	Spécimens vivants		T	C
2002	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CY	NL		12	2	Spécimens vivants		T	C
2002	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DO	NL			8	Spécimens vivants		T	C
2002	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	DO	NL		4		Spécimens vivants		T	C
2002	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NA	ZA			2	Spécimens vivants		P	C
2002	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NA	ZA		2		Spécimens vivants		T	C
2003	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BS	NL		1		Spécimens		P	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
								vivants			
2003	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	SE			4	Spécimens vivants		T	C
2004	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	BE			6	Spécimens vivants		T	C
2004	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BS	NL			1	Spécimens vivants		T	C
2004	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			2	Spécimens vivants		T	C
2004	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	SE			10	Spécimens vivants		T	C
2005	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			3	Spécimens vivants		T	C
2008	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	DK		1	1	Spécimens vivants		T	C
2009	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	DK		3	3	Spécimens vivants		T	C
2010	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ID	BE			4	Spécimens vivants			C
2010	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	BE			10	Spécimens vivants		T	C
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AR	BE		6	6	Spécimens vivants		B	C
2011	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	AR	BE		6		Spécimens vivants		T	C
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	BE			8	Spécimens vivants		T	C
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	BE	NL		6	Spécimens vivants		T	C
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE		1	2	Spécimens vivants		T	C
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	DK			3	Spécimens vivants		T	C
2011	II	<i>Psephotus dissimilis</i>	NO	DK		3	1	Spécimens vivants		T	C

Année	Ann.	Taxon	Importateur	Exportateur	Origine	Quantité déclarée par l'importateur	Quantité déclarée par l'exportateur	Terme	Unité	Objet	Source
1977	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	NL	AU			2	Spécimens vivants			
2011	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	DK			4	Spécimens vivants		T	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AR	BE		4		Spécimens vivants		B	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TH	BE			1	Spécimens vivants		T	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	BE			15	Spécimens vivants		T	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	DE	CH		2	2	Spécimens vivants		Q	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE		3	7	Spécimens vivants		T	C
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE	NL		1	Spécimens vivants		T	D
2012	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	CH	DE	CH	2		Spécimens vivants		Q	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	AR	BE			6	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	TW	BE			36	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	BE			6	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE	NL		1	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	BR	DE		1	5	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	PK	NL			20	Spécimens vivants		T	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	ZA	PH			1	spécimens		M	C
2013	I	<i>Psephotus dissimilis</i>	SG	PT			4	Spécimens vivants		T	C